

## CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - AEPE - RECONVERSION

Taux de satisfaction : 90.00 %

Taux de réussite : 98.00 %

Taux d'insertion : 87.00 %

### PUBLIC VISÉ

Tout public

### LE + DE LA FORMATION

Les apprenants sont accompagnés par une équipe de formateurs experts du secteur de la petite enfance

### DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.

Durée en centre : 623 heures

Durée en entreprise : 490 heures

Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

### DATES PREVISIONNELLES

Du 04/10/2023 au 14/06/2024.

### LIEUX DE FORMATION

GRETA Val-de-Marne

Collège RABELAIS

10 RUE DU PONT DE CRETEIL

94100 Saint-Maur-des-Fossés

Site accessible aux personnes en situation de handicap

### CONTACT

GRETA Val-de-Marne

Pôle Accueil

Tél : 01 45 16 19 19

greta94.rabelais@ac-creteil.fr

Référent handicap :

greta94.referent.handicap@ac-creteil.fr

### TARIFS

Prix tarif public maximum :

Forfait parcours mixte :  
12,00 €.

Organisme non soumis à la TVA.

[Voir nos conditions générales de ventes](#)

### FINANCEMENTS

Type de financement :

Plan de développement des compétences, Individuels payants, Compte Personnel Formation, Projet de transition professionnelle

N° DOKELIO : SE\_0000736203

### CODES

### OBJECTIFS

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

### PRE-REQUIS

Compétences en français : maîtrise du français à l'oral et à l'écrit (lu, écrit, parlé).

Compétences générales : niveau classe de 3ème souhaité.

Compétences transversales : motivation, autonomie, aptitude à s'occuper d'enfants dans le cadre professionnel.

Niveau d'entrée : niveau 2 (préqualification)

### POSITIONNEMENT

pédagogique

### MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Inscriptions du 27/03/2023 au 15/09/2023 au Pôle Santé Social à Vitry-sur-Seine.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Chaque unité peut être réalisée de façon indépendante.

Les titulaires de diplôme de niveau 3 sont dispensés de l'enseignement général. Les parcours seront individualisés en fonction de chaque candidat.

Formation en cours du jours en présentiel, comprenant : des cours théoriques et pratiques, de la mise en situation professionnelle, des périodes de stage en entreprise, un accompagnement personnalisé.

2 stages de 7 semaines (1 en maternelle et 1 en crèche)

### CONTENUS

#### UP 1 : Accompagner le développement de l'enfant

- ▶ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation

professionnelle à prendre en compte.

- ▶ Adopter une posture professionnelle adaptée.
- ▶ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- ▶ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- ▶ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- ▶ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

#### **UP 2 : Exercer son activité en accueil collectif**

- ▶ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
- ▶ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
- ▶ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- ▶ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

#### **UP 3 : Exercer son activité en accueil individuel**

- ▶ Organiser son action.
- ▶ Négocier le cadre de l'accueil.
- ▶ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- ▶ Élaborer des repas.

#### **UG 1 : Français et Histoire-géographie et enseignement Moral et civique**

#### **UG 2 : Mathématiques et physique-chimie**

#### **UG 4 : Prévention-santé-environnement**

#### **Unité facultative : Langue vivante pour les scolaires et les apprentis**

### VALIDATION

- ▶ Diplôme CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - AEPE - RECONVERSION niveau : 3
- ▶ Accessible par blocs de compétences.

### SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Les emplois accessibles au titulaire du CAP AEPE sont :

- agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant ;
- assistant éducatif petite enfance ;
- auxiliaire petite enfance ;
- agent territorial spécialisé des écoles maternelles ;
- agent social ;
- adjoint / agent d'animation ;
- assistant maternelle ;
- employé familial auprès d'enfant ;
- garde d'enfant à domicile.

Le titulaire du CAP AEPE peut également accéder à la formation DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture).